

Sélection d'article sur la politique suisse

Requête	23.04.2024
Thème	Sans restriction
Mot-clés	Sans restriction
Acteurs	Lausanne
Type de processus	Objet du conseil fédéral
Date	01.01.1965 - 01.01.2023

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Ehrensperger, Elisabeth
Freymond, Nicolas
Strohmann, Dirk
Zumofen, Guillaume

Citations préféré

Ehrensperger, Elisabeth; Freymond, Nicolas; Strohmann, Dirk; Zumofen, Guillaume
2024. *Sélection d'article sur la politique suisse: Objet du conseil fédéral, Lausanne, 1996 - 2015*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 23.04.2024.

Sommaire

Chronique générale	1
Eléments du système politique	1
Problèmes politiques fondamentaux	1
Questions de constitution	1
Infrastructure et environnement	1
Transports et communications	1
Trafic d'agglomération, transport public	1
Enseignement, culture et médias	2
Enseignement et recherche	2
Hautes écoles	2
Recherche	2

Abréviations

UVEK	Eidgenössisches Departement für Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation
ETH	Eidgenössische Technische Hochschule
ARE	Bundesamt für Raumentwicklung
WBK-NR	Kommission für Wissenschaft, Bildung und Kultur des Nationalrats

DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
EPF	École polytechnique fédérale
ARE	Office fédéral du développement territorial
CSEC-CN	Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national

Chronique générale

Eléments du système politique

Problèmes politiques fondamentaux

Questions de constitution

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 20.11.1996
DIRK STROHMANN

Im Vordergrund der **Justizreform** steht die Entlastung und Stärkung des Bundesgerichts. Einerseits soll der Gang nach Lausanne eingeschränkt werden, wobei erst das Ausführungsgesetz konkrete Regeln setzen wird. Andererseits wird durch die Einführung der obligatorischen Verwaltungsgerichtsbarkeit in den Kantonen, der erstinstanzlichen Verwaltungsgerichtsbarkeit auf Bundesebene und der Bildung eines Bundesstrafgerichts in den jeweiligen Bereichen eine gerichtliche Vorinstanz eingerichtet. Der Rechtsschutz wird durch die Einführung der Rechtsweggarantie, des unbeschränkten Anspruchs auf Zugang zu einem Gericht, ausgebaut. Durch die Kompetenz des Bundesrats zu einer Vereinheitlichung des Zivil- und Strafprozessrechts sollen schliesslich die kantonalen Divergenzen bei der Gerichtsorganisation und den Verfahren aufgehoben werden.

Infrastructure et environnement

Transports et communications

Trafic d'agglomération, transport public

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 20.12.2008
NICOLAS FREYMOND

En fin d'année, le DETEC a mis en consultation le projet de **financement des programmes d'agglomération**. Au total, CHF 6 milliards prélevés sur le fonds d'infrastructure seront investis sur vingt ans. L'Assemblée fédérale a déjà attribué CHF 2,6 milliards à vingt-trois projets urgents. D'ici à fin 2009, le Conseil fédéral doit proposer au parlement une répartition des CHF 3,4 milliards restants, dont CHF 1,5 milliard dès la période 2011-2014 et CHF 1,16 milliard pour 2015-2018. Les CHF 780 millions restants constitueront une réserve pour les agglomérations n'ayant pas reçu d'aide. Les trente projets déposés à l'ARE représentent un coût total de CHF 17 milliards. La Confédération ne pouvant y pourvoir qu'à hauteur de CHF 3,4 milliards, le Conseil fédéral entend soutenir seulement vingt-six projets sélectionnés en fonction de leur rapport coût/utilité. Pour la première tranche (CHF 1,5 milliard), le Conseil fédéral propose de soutenir prioritairement les grandes agglomérations, confrontées aux plus graves problèmes de transports et d'environnement, soit Zurich, Bâle, Genève, Berne et Lausanne-Morges.¹

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 11.11.2009
NICOLAS FREYMOND

Suite à la procédure de consultation débutée l'année précédente, le Conseil fédéral a adopté le message relatif à l'arrêté fédéral sur la **libération des crédits du programme en faveur du trafic d'agglomération à partir de 2011**. Il y confirme sa décision d'investir CHF 1,51 milliards pour la réalisation des programmes d'agglomération urgents entre 2011 et 2014 et CHF 1,23 milliards de 2015 à 2018. Un montant résiduel de CHF 699 millions est ainsi prévu pour les agglomérations qui n'ont pas bénéficié d'une aide lors des étapes précédentes. Avec ces CHF 3,4 milliards, le soutien de la Confédération couvre environ 40% du coût total des programmes retenus. Par ce projet d'arrêté, le gouvernement demande au parlement son aval pour dépenser la première tranche de CHF 1,51 milliard afin de soutenir les programmes des agglomérations présentant les plus graves problèmes de trafic (Zurich, Bâle, Genève, Berne et Lausanne-Morges). Il a toutefois précisé que les dépenses effectives pourraient être moindres, dans la mesure où le programme de consolidation des finances fédérales pourrait pénaliser l'alimentation du fonds d'infrastructure. Il en résulterait par conséquent le report de certains projets.²

Enseignement, culture et médias

Enseignement et recherche

Hautes écoles

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 01.10.2003
ELISABETH EHRENSPERGER

Die **Teilrevision des ETH-Gesetzes**, welche insbesondere technische und organisatorische Aspekte, die Anpassung der Führungsstrukturen und die Verstärkung der Autonomie beider ETH in Lausanne und Zürich anstrebt, wurde vom Nationalrat als Zweitrat ohne Gegenstimme gutgeheissen. Darauf räumte die kleine Kammer oppositionslos die letzten Differenzen zum Nationalrat aus, und der Bundesrat konnte das revidierte ETH-Gesetz mit den wichtigsten Ausführungsbestimmungen auf den 1. Januar 2004 in Kraft setzen. Mit dem Abschluss der Teilrevision des ETH-Gesetzes war nun einerseits die Autonomie des ETH-Bereiches gefestigt, andererseits aber auch der Umfang des ETH-Leistungskatalogs vergrössert worden. Der Bundesrat verabschiedete im Juni – bereits zum zweiten Mal – einen entsprechenden Leistungsauftrag für den ETH-Bereich **für die Jahre 2004–2007**. Der Auftrag war klar in sieben Ziele und jeweils mehrere Unterziele mit zugehörigen Indikatoren gegliedert. Im Vordergrund standen dabei die Pflege einer attraktiven Lehre, die Konsolidierung der internationalen Spitzenstellung in der Forschung und eine Stärkung der Rolle in Wirtschaft und Gesellschaft – wobei der Leistungsauftrag Messgrössen, nicht aber quantitative Vorgaben enthält. Der Leistungsauftrag passierte beide parlamentarischen Kammern problemlos.³

Recherche

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 15.09.2015
GUILLAUME ZUMOFEN

A la suite des nombreuses discussions qui ont animé à la fois les chambres parlementaires, les cantons par l'intermédiaire de la Conférence des chefs de départements cantonaux de l'économie publique, l'économie privée et les hautes écoles liées au projet, le Conseil fédéral a fini de dessiner un projet pour le **«Swiss Innovation Park»**. L'objectif sous-jacent d'un projet d'une telle envergure se résume en deux points inséparables: le maintien de la Suisse à la pointe de l'innovation et le gain de compétitivité dans les années à venir à travers notamment la facilitation du transfert de technologies vers l'économie privée. De plus, il est important de préciser que le Parc d'innovation helvétique serait divisé en deux pôles majeurs, liés aux écoles polytechniques fédérales (EPF) de Zürich et Lausanne, ainsi qu'en trois sites secondaires, à Bienne, Bâle et à l'Institut Paul Scherrer en Argovie. Si le Conseil fédéral soumet, en 2015, aux chambres fédérales, deux projets reliés à l'organisation et au soutien d'un Parc d'innovation suisse, c'est que celles-ci lui en ont octroyé le pouvoir, en 2012, par la validation d'une révision complète de la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI). Ce message s'inscrit donc dans la continuité des débats au Parlement. Deux projets sont soumis aux chambres. Tout d'abord, le Conseil fédéral souhaite libérer un crédit-cadre de 350 millions de francs pour le cautionnement de prêts nécessaires au financement d'infrastructures et d'équipements de recherche. En outre, le Conseil fédéral précise que ce crédit-cadre ne doit pas être alloué à la construction de bâtiments, mais véritablement permettre d'obtenir des prêts à des conditions préférentielles. Ensuite, le second projet concerne la cession de terrains, appartenant à la Confédération, en droit de superficie. Le terrain concerné, de 70 hectares, est celui de l'aérodrome militaire de Dübendorf (ZH). Finalement, le Conseil fédéral précise dans son message que son rôle n'est que de soutien, qu'il n'est que subsidiaire, la réalisation du Parc d'innovation revenant véritablement aux cantons d'accueil, aux hautes écoles concernées et aux milieux économiques impliqués.

Le Conseil national est la première chambre à s'être prononcé sur les deux projets. Alors que la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-CN) avaient approuvé en amont le projet par 20 voix contre 5, la chambre du peuple a accepté d'une part l'octroi d'un crédit-cadre de 350 millions de francs par 153 voix contre 38 et 1 abstention, et d'autre part, la cession de biens-fonds par 140 voix contre 34. Au final, l'UDC s'est révélé être le seul parti opposé au projet. Il a notamment parlé de parc de subventions, allant même jusqu'au terme corruption, expliquant que la Confédération ne devrait pas interférer dans ce domaine, mais uniquement fournir des conditions cadres optimales. De plus, Christoph Mörgele (udc, ZH) a critiqué la répartition des sites, discriminatoire selon lui. A l'opposé, l'équilibre linguistique, le rôle subsidiaire de la Confédération et la solidité du projet construit sur des pôles d'excellences (les deux EPF) existants ont été mis en avant. Néanmoins, il est nécessaire de préciser que le Conseil national a proposé une modification du projet

initial. Cette divergence concerne la cession de biens-fonds. Plus précisément, la chambre basse estime que les produits financiers nés de la rente devraient être alloués au soutien de l'ensemble des sites, afin de garantir l'équilibre régional.

Le projet est parti du côté du Conseil des Etats. La chambre des cantons a ainsi largement soutenu le projet de soutien de la Confédération au parc d'innovation, à travers le crédit-cadre de 350 millions de francs, ainsi que la cession de biens-fonds. Ils ont été acceptés par 37 voix sans opposition. Ainsi, la chambre des cantons n'a pas souhaité suivre la volonté du Conseil national, qui avait proposé une réaffectation des produits financiers liés à l'aérodrome de Dübendorf (ZH). Même si Géraldine Savary (ps, VD) et Anne Seydoux-Christe (pdc, JU) ont respectivement parlé de «Lex Dübendorf» et de «déséquilibre majeur», les sénateurs ont estimé que l'argent de la Confédération devait revenir à la Confédération et non pas à une fondation privée. Ils ont donc rejeté la modification du Conseil national.

Le projet est alors retourné à la chambre du peuple. Au final, la divergence avec le projet initial a été biffée. En effet, malgré l'opposition des élus romands, le Conseil national a décidé que les produits financiers de la rente des droits de superficie de la Confédération, qui concernent principalement l'aérodrome militaire de Dübendorf (ZH), ne seraient pas redistribués à l'ensemble des sites. Fathi Derder (plr, VD) ou encore Matthias Aebischer (ps, BE) ont critiqué un traitement qu'ils jugent inéquitable des sites, alors que Jean-François Steiert (ps, FR) a parlé de déséquilibre régional. Le projet a été validé, en septembre, à une faible majorité, au Conseil national par 99 voix contre 88 et 2 abstentions.⁴

1) Presse du 20.12.08.

2) FF, 2009, p. 7509 ss.; presse du 12.11.09.

3) AB NR, 2003, S. 1786 ff.; AB NR, 2003, S. 9 ff., 360 und 519; AB SR, 2003, S. 163 ff. und 371.; AB SR, 2003, S. 991 ff.; BBl, 2003, S. 2766 ff.; BBl, 2003, S. 5270 ff.; BBl, 2004, S. 19; NZZ, 6.3., 7.6. und 2.10.03; 24h, 7.6.03.

4) BO, CE, pp.765; BO, CN, pp.1562; BO, CN, pp.949; Communiqué de presse CSEC-E; Communiqué de presse CSEC-N; Communiqué de presse CdF-N; FF, 2015, 2719; FF, 2015, 2775; FF, 2015, 2777; Exp, 7.3.15; BZ, SGT, 6.6.15; SGT, 9.6., 10.6., 6.7.15